Paix - Travail --Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION **DES MARCHES**

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

4 /AONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU 5 MAT 2022 RELATIF

CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES

DU MINPMEESA

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU **MINPMEESA EXERCICE 2022**

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

MAI 2022



SOMMAIRE DES PIECES

PIECE N° 1:	L'AVIS D'APPEL D'OFFRES	3
PIECE N° 2 :	LE REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)	14
PIECE N° 3:	LE REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)	33
PIECE N° 4:	LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	40
PIECE N° 5 :	LE DESCRIPTIF DES FOURNITURES	49
PIECE N° 6 :	LE CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	53
PIECE N° 7:	LE CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF	56
PIECE N° 8:	LE CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES	58
PIECE N°9:	LE MODELE DE MARCHE	60
PIECE N° 10:	LE MODELE DES PIECES	65
PIECE N°11:	LES JUSTIFICATIFS PREALABLES DE L'ETUDE	71
PIECE N°12:	LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	73
PIECE N° 13 :	LA GRILLE D'EVALUATION	75

Paix - Travail --Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

1 1/AONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU^{2 5 MAI 20}RELATIFA L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 1: AVIS D'APPEL D'OFFRES

MAI 2022



REPUBLIC OF CAMEROON

Paix - Travail --Patrie

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION À INTERNET DES SERVICES DÉCONCENTRES DU MINPMEESA (PROCEDURE D'URGENCE).

1. Objet de l'appel d'offres

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence relatif à l'acquisition du matériel informatique pour la connexion à internet des Services déconcentrés du MINPMEESA.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent la fourniture des équipements, le transport, la manutention, l'installation et la mise en service pour les Services déconcentrés.

	Désignation	QTE
1	Ordinateur Desktop core i 5	27
2	Ordinateur Desktop core i 7	03
3	Onduleur	30
4	Modem 4G+ pour connexion Internet opérateur	30
5	Imprimante Laser noir sur blanc (HP, canon)	30
6	Imprimante Laser couleur (HP, canon)	03
7	Scanner	30
8	Photocopieuse	02
9	Vidéo Projecteur	\$102":
10	Clés USB	58

,	Désignation	QTE
11	Parasurtenseur	30
12	Disque de sauvegarde externe	30
13	Antivirus	· 30
14	Microsoft Windows 10 pro (64 bits)	30
15	Office pro 2019	30

3. Délai de livraison

Le délai maximum pour la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres est fixé à trente (30) jours à compter de la notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

4. Allotissement

Lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de cinquante-cinq millions huit cent soixante-un mille (55 861 000) de FCFA.

6. Participation et origine de l'appel d'offres

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience dans le domaine.

7. Mode de soumission

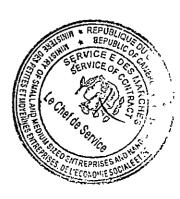
Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne ou hors ligne.

8. Financement

L'acquisition du matériel informatique des Services Centraux du MINPMEESA (procédure d'urgence), objet du présent Appel d'Offres, est financé par le budget d'investissement public du MINPMEESA, Exercice 2022, Imputation budgétaire n°56 39 167 01 340010 524211.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres physique peut être consulté aux heures ouvrables, au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, 15ème étage porte TO2 de l'Immeuble Ministériel n°1 dit « Immeuble de l'Émergence » ; Tél. 222 22 40 60, et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.marchespublics.cm et http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm dès publication du présent Avis.



10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) au Service des Marchés, 15ème étage porte TO2 de l'Immeuble Ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA payable au trésor public. Cette quittance devra préciser les références de l'Avis d'Appel d'Offres et le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireuses de participer à l'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le payement des frais d'achat du DAO.

11. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, Les offres rédigées en français et/ou en anglais, devront être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, et déposés au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, 15ème étage porte T02 de l'Immeuble Ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 2 3 13 heures précises, heure locale, et devront porter à l'exclusion de toute autre indication la mention :

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° JAONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU 2 5 MAT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DÉCONCENTRES DU MINPMEESA (PROCEDURE D'URGENCE)

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

-Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 2 8 11 heures, heure limite. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation dans les délais impartis.

13. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre une caution de soumission délivrée par une banque de 1er ordre ou organisme financiers agréée par le MINFI et dont la liste figure à la pièce 11 du DAO et d'un montant de un million cent dix-sept mille deux cent vingt (1 117 220) francs CFA.

14. Recevabilité des offres

Recevabilité des offres Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraîne le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

15. Ouverture des plis

16. Critères d'évaluation

16.1Crit+ères éliminatoires

- Absence d'une pièce du dossier administratif et/ou non-conformité après 48 heures ouvrées accordées par la CIPM;
- Absence de la caution de soumission;
- Pièce faisifiée ou fausse déclaration;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et son absence sur la liste des entreprises défaillantes émise par le MINMAP;
- N'avoir pas obtenu au moins 7/8 Oui des critères essentiels;

- Non-respect de 70% des spécifications techniques;
- Non-respect d'un des critères techniques majeurs suivants :

Critères majeurs :

- Machine de marque core i5; Taille de la RAME : ≥ 8Go ; Taille de l'écran : ≥19" ; Taille du disque dure : ≥ 500Go ;
- Machine de marque core i7; Taille de la RAME : ≥ 12Go ; Taille de l'écran : ≥19" Taille du disque dure : ≥
 1To
- Licence authentique compatible à la zone Afrique et activable sans compte chez les différents éditeurs.
- Non-conformité du modèle de soumission.
- Non-respect du format de fichier des offres ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

16.2 Critères essentiels

- 1. La présentation générale des offres (sommaires, pièces dans l'ordre, onglet, page de garde et intercalaires couleur);
- 2. Les références du soumissionnaire dans les prestations similaires (au moins deux marchés similaires au cours des cinq dernières années);
- 3. Le chiffre d'affaire cumulé d'au moins 100 000 000 (cent millions) FCFA au cours des trois dernières années ;
- 4. Le service après-vente;
- 5. Le planning et le délai de livraison ≤ trente (30) jours ;
- 6. Les preuves d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Descriptif de la Fourniture paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière page);
 - 7. La période de garantie ≥ à 6 mois ;
 - 8. Proposition technique: photo; manuel d'utilisation; prospectus.

17. Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

18. Durée de validité des offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de ces dernières.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrable des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie

l'Artisanat, 15ème étage porte TO2 de l'Immeuble Ministériel n°1 dit « Immeuble de l'Émergence »; Tél. 222 22 40 60 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm

20. Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

21. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48

S DU CAUSE) of Cameroun

Yaoundé, le <u>25 MAI 2022</u>

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat,

Achâlle Bassilekin III

Copies:

- MINMAP;

- ARMP:

CELCOM/Affichage;

- CIPM/MINPMEESA;

- Chrono.



Paix - Travail -Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work --Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES TENDERS' BOARD

- :- :- :- :- :- :- :- :-

OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS

THE ACQUISITION OF COMPUTER EQUIPMENT FOR THE INTERNET CONNECTION OF DECENTRALIZED SERVICES (IN EMERGENCY PROCEDURE).

FINANCING: PUBLIC INVESTMENT BUDGET MINPMEESA - 2022 FINANCIAL YEAR

BUDGETARY CHARGE: 56 39 167 01 340010 524211

DOCUMENT 1: CALL FOR TENDERS

MAY 2022



REPUBLIC OF CAMEROON

Paix - Travail -Patrie

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

1. Subject:

The Minister of Small and Medium-sized Enterprises, Social Economy and Handicrafts, launches in emergency procedure, an Open national Call for Tenders for the acquisition of computer equipment for the internet connection of decentralized services of MINPEESA.

2. Nature of the works:

Works for this Call for Tenders consist of the supply of computer equipment, transportation, handling, installation and putting into service for the decentralized services

	Description	QTY
1	Office computer_core i5	27
2	Office computer core i7	03
3	Inverter 650 VA	30
4	4G+ modem for operator internet connection	30
5	Color Printer	03
6	B/W Printer	30
7	scan	30
8	Photocopiers	02
9	Video projector	02
10	USB KEY	58
11	Surge protector	30
12	External hard drive	30
13	Antivirus	30
14	Microssoft Windows 10 pro 64 bits	30
15	Office software pro 2019	30
		K BEOOK

3. Delivery deadline:

The maximum execution deadline shall be set for thirty (30) days as from the notification to commence the execution of the works.

4. Allotment

Single lot.

Estimated cost:

The estimated cost shall fifty five million eight hundreg sixty-one thousand (55 861 000) FCFA.

6. Participation and origin:

This National Open Call for Tenders in emergency procedure shall be open to all enterprises based in Cameroon with an experience in the domain.

7. Mode of submission

The mode of submission shall be online or offline

8. Financing:

Financing for this tender shall be covered by the 2022 Public Investment Budget, Budgetary charge N°56 39 167 01 340010 524211.

9. Consultation of the Tenders file

The physical Tenders file can be consulted during working hours at the Contracts Service of the Ministry of Small and Medium-sized Enterprises, Social Economy and Handicrafts, 15th floor, room T02 of the ministerial building n°1 « Immeuble de l'Émergence »; Tél. 222 22 40 60, and the electronic version on the COLEPS platform at http://www.marchespublics.cm and http://www.publiccontracts.cm upon the publication of this Notice.

10. Acquisition of the Call for Tenders file

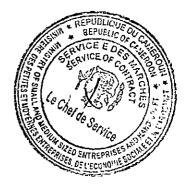
The file may be obtained at the Contracts service of MINPMEESA, 15th floor, room TO2 of the ministerial building "Immeuble de l'Emergence »; Tél. 22222 40 60, upon publication of this notice against the payment of a non-refundable sum of fifty thousand (50 000) francs CFA to the public treasury. The receipt shall specify the references of the Call for Tenders Notice and the payer as representative of the Enterprise or Group of enterprises wishing to participate in the Call for Tenders.

It can also be obtained by freely downloading from the COLEPS platform given above for the electronic version. Online submission is conditioned by the payment of the costs of the Tenders File

11. Size and Format of the file

For online submission, the maximum size of the documents to transit on the platform and constituting the tender of the tenderer are the following:

- •5 MO for administrative tender
- •15 MO for technical tender



- •5 MO for financial tender.
 - The following format shall be accepted:
- PDF format for text documents
- JPEG for images

Candidates shall use compression software to reduce the size of the files to be transmitted

12. Submission of Tenders:

Tenders drafted in French or English.

FOR THE ACQUISITION OF COMPUTER EQUIPMENT FOR THE INTERNET CONNECTION OF DECENTRALIZED SERVICES IN EMERGENCY PROCEDURE.

TO BE OPENED ONLY DURING BID OPENING SESSION"

-For online transmission, the tender shall be transmitted by the tenderer to the COLEPS latest the 2 8 JULN 2022 at 1PM, deadline. A backup copy recorded in a USB or CD/DVD shall be sealed and transmitted with a clear and legible indication "backup copy", in addition to the consultation references within the set deadlines.

13. Provisional guarantee:

Bids shall bear a submission guarantee of five one million one hundred seventeen thousand two hundred twenty (1 117 220) FCFA established by a first category bank approved by MINF and whose list appears on document 11 of this Call for Tenders.

14. Admissibility of tenders

Lest they be rejected, the documents of the administrative file shall be provided in the original or certified true copies by the issuing authority or competent administrative authority, in conformity with the stipulations of the Specific Regulation of the Call for Tenders. They must be less than three months or must have been established after the date of signature of the Call for tenders.

Any incomplete tender as per the prescriptions of the Call for Tenders file shall be rejected. This, especially the submission guarantee issued by a first category bank approved the Ministry in charge of Finance or the non-respect of the models of the documents, shall couse the tender to be rejected without any room for recourse.

15. Opening of Tenders:

Tenders shall be opened in one phase by the Tenders Board of MINPMEESA. It spans of the "immeuble ross." 1111 2022 at 2pm local time in the conference room, no. 237 of the "immeuble ross."

building in the presence of the tenderers or their duly mandated representatives with a good knowledge of their tenders. Only one representative per enterprise shall be allowed.

16. Evaluation criteria:

16.1 Eliminatory criteria:

- Absence of a document of the administrative file after 48 working hours granted by the CIPM.
- · Absence of submission guarantee;
- False declaration of forged documents;
- Absence of the declaration upon honour of never having abandoned an awarded contract within the last three years and the presence of the tenderer on the list of faulty enterprises laid out by MINMAP;
- Not having obtained at least 7/8 of yes of the essential criteria;
- Non respect of 70% of the non major technical specifications;
- Non respect of one of the following major technical criteria:
- Core i5 brand machine; REAM size: ≥ 8Go; screen size: ≥19"; hard disk size: ≥ 500 Go
- Core i7 brand machine; REAM size: ≥ 12Go; screen size: ≥19"; hard disk size: ≥ 1To
- Processor frequency: ≥ 2,4 GHz
- Authentic license compatible with the african zone and activatable without an account with the various publishers.
 - Non respect the submission model;
 - Non-respect of the format of the files;
 - Absence of saveguard copy in case of malfunction of the COLEPS platform.

16.2 Essential criteria:

- 1. General presentation of the tender (summary, order of documents, tab, cover page and coloured extra sheets);
- 2. References of the tenderer in similar services (at least one during the last five years);
- 3. Cumulated turnover at least 100 000 000 FCFA (one hundred million) in the last three years;
- 5. Planning and supply deadline (equal to or less than 30 days);
- 6. Proof of acceptance of the conditions of the contract (CCAP and Description of the Supplies that are initialised on each page, dated, signed and stamped on the last page);
- 7. The period of guarantee (equal to or more than six months);
- 8. Technical proposal: photo; user manual and brochure.

17. Contract award:

The contract shall be awarded to the tenderer who meets the criteria and who has the technical and financial capacities to execute the contract in a satisfactory manner with the lowest tender including price cuts where necessary.

18. Tender validity deadline:

Tenderers shall remain committed to their tenders for a period of ninety (90) days as from the date of their submissions.

19. Further information:

Further technical information can be obtained from the Contracts service at the «Immeuble de l'émergence »;15th floor room TO2, Tél. 222224060. online on the COLEPS platform on http://www.marchespublics.cm and http://www.publiccontracts.cm

20. Technical Assistance

To obtain technical assistance in case of a problem connected to the use of the platform, please call +237 222 238 155 / 222 235 669 or write to dsi@minmap.cm

21. Fight against corruption and bad practices

For any suspected case of corruption or bad practices, please call MINMAP or send an sms to (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48

Handicrafts

Yaoundé, the 2 5 MAT 2022

The Minister of Small and Medium-sized Enterprises, Social Economy and

Copies:

- MINMAP;
- ARMP:
- CIPM/MINPMEESA;
- -CELLCOM/ notice board;
- Chronos/Cl.

LE MINISTRE JUSTICE STATE AND STATE OF THE BASSILEKIN III

Paix - Travail --Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -- Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 11 :
JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES

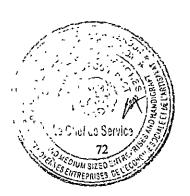
MAI 2022



- 1. Joindre l'étude préalable: Etat de besoin du MINPMEESA
- 2. Indiquer : Acquisition du matériel informatique pour la connexion à internet des Services Dé concentrés du MINPMEESA
- 2.1. La date de la réalisation de l'étude : février 2021
- 2.2. Le nom du Maître d'Œuvre public ou privé l'ayant réalisé : Le Chef de la Cellule Informatique du MINPMEESA
- 2.3. Les références du marché, si maîtrise d'œuvre privée l'ayant réalisé : RAS
- 2.4. Description des études: Ordinateur desktop core i 5; Ordinateur desktop core i 7; Onduleur; Modem 4G+ pour cnnexion Internet opérateur; imprimante couleur; imprimante N/B; scanner; photocopieuse; vidéo projecteur; clé USB; Parasurtenseur; disque dur; Antivirus; Microsoft Windows 10 pro (64 bits); Logiciel bureautique Office pro 2019.

N.B : - Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué peut fournir un calcul justificatif des quantités du DAO :

- Le Président de la Commission des Marchés peut avant de se prononcer, solliciter l'avis d'un expert sur la qualité des études réalisées.



Paix - Travail -Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 12:

LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET DES ORGANISMES FINANCIERS

MAI 2022



N°	18.30	1- BANQUES	
1.	AFRILAND FIRST BANK (AFB)		
2.	BANQUE INTERNATIONALE DU	CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT ((BICEC)
3.	COMMERCIAL BANK OF CAME	ROON (CBC)	
4.	BANQUE ATLANTIQUE DU CAM	MEROUN (BAC)	;
5.	SOCIETE COMMERCIALE DE B	ANQUES-CAMEROUN (CA-SCB)	
6.	CITIBANK CAMEROON		
7.	SOCIETE GENERALE DE BANC	NUES AU CAMEROUN (SGBC)	P []
8.	UNION BANK OF CAMEROON F		`
9.	UNITED BANK FOR AFRICA (U		
10.	ECOBANK CAMEROON (EBC)		
	STANDARD CHARTERED BANK	COMEDON (SCRC)	
11.			
12. —	NATIONAL FINANCIAL CREDIT	<u> </u>	
13.	BANQUE GABONNAISE POUR I	LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI-BANK))
14.	BANQUE CAMEROUNAISE DES	SPME (BC-PME)	
15.	BANK OF AFRICA CAMEROUN	(BOA Cameroun)	
16.	CREDIT COMMUNAUTAIRE D'A	FRIQUE (CCA-BANK)	·
17.	BANGE BANK CAMEROUN		
18.	BANQUE OF AFRICA		
	li-	COMPAGNIES D'ASSURANCES	
19.	CHANAS ASSURANCES		
20.	ACTIVA ASSURANCES		
21.	ZENITHE INSURANCE		
22.	AREA ASSURANCES		
23.	ATLANTIQUE ASSURANCE		
24.	BENFICIAL GENERAL ASSURA	NCE	
25.	CPA S.A		
26.	NSIA ASSURANCE		
27.	PRO ASSUR		
28.	SAAR S.A		
29.	SAHAM ASSURANCES		
30.	ROYAL ONIX INSURANCE CIE		12.00
			10th 25 1 10th

र्द्ध क्षेत्र क्षेत्र

74 CO SEL 1.33

Paix - Travail --Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Nº 1 4 /AONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU² 5 MÅI 2022RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA

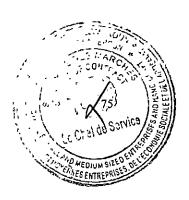
(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 13:
GRILLE D'EVALUATION

MAI 2022



Présentation

_		Justifié	Non Justifié
1.	Sommaire	Oui	Non
2.	Pièce dans l'ordre	Oui	Non
3.	Intercalaire	Oui	Non
4.	Page de garde	Oui	Non
5.	Onglet	Oui	Non

	Evaluation		
1			
2			
3		25.	
4	Ā	7	1)
5	Ţ-	4	آو ۱ دــــــــــــــــــــــــــــــــــــ



Ordinateurs desktop core i 5

	·	Justifié	Non Justifié
1.	INTEL Core™ i5-8400	Oui	Non
2.	8 Go de mémoire	Oui	Non
3.	500Go de stockage	Oui	Non
4.	AMD Radeon™ 530 (2 Go)	Oui _	Non
5.	Ecran 19" Full HD. Bang & Olufsen Play.	Oui	Non
6.	Clavier et souris	Oui	Non

	Evalua	tion
1		
2		
3		34.
4		
5		
6	_	

Ordinateurs desktop core i 7

		Justifié	Non
			Justifié
	INTEL Core™ i7	Oui _	Non
2.	12 Go de mémoire	Oui	Non
3.	1 To de stockage	Oui	Non
4.	AMD Radeon™ 530 (2 Go)	Oui	Non
5.	Ecran 19" Full HD. Bang & Olufsen Play.	Oui	Non
6.	Clavier et souris	Oui _	Non

Evaluation			
1			
2			
3			
4			
5			
6			

ONDULEUR 650 VA

		Justifié	Non
			Justifié
1.	Onduleur Back-UPS 650 VA,	Oui	Non
2.	230 V	Oui	Non
3.	AVR, prises CEI	Oui	Non

	Evaluation	on
1		
2		
3		

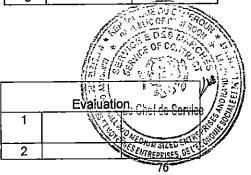
MODEM 4G+

		Justifié	Non Justifié
	4G+	Oui	Non
2.	Protocole : CDMA/GPRS/GSM	Oui	Non
3.	Au moins 256 kbps	Oui	Non

Evaluation _				
1				
2				
3				

IMPRIMANTE COULEUR

		Justifié	Non Justifié
1.	Type d'imprimante : Imprimante de groupe de	Oui	Non
1	travail - laser - monochrome		
2.	Vitesse d'Impression : Jusqu'à 38 ppm - noir (ISO) -	Oui	Non



		:+	
	A4 (210 x 297 mm) Jusqu'à 40 ppm - noir (ISO) -	,	
	ANSI A (Letter) (216 x 279 mm) Jusqu'à 31 ipm - noir		
	et blanc recto-verso - A4 (210 x 297 mm) Jusqu'à 33		
	ipm - noir et blanc recto-verso - ANSI A (Letter) (216		
	x 279 mm) Jusqu'à 63 ppm - paysage noir - A5 (148 x		
	210 mm) Jusqu'à 14 ppm - portrait noir - A5 (148 x		
	210 mm)		
3.	Périphériques intégrés : Écran LCD	Oui	Non
4.	Technologie de connectivité : Filaire	Oui	Non
5.	Interface: USB 2.0, Gigabit LAN, hôte USB	Oui	Non
, ·	AirPrint activé : Oui		
6.	Résolution maximum (N&B) : 4 800 x 600 dpi	Oui	Non
7.	Technique d'amélioration de l'image : HP ProRes	Oui	Non
' '	1200 / HP FastRes 1200		
8.	Impression recto-verso automatique : Oui	Oui	Non
9.	Language Simulation: Standard		
10.	Langage(s) d'impression : PCL 5C, PostScript 3, PCL	Oui	Non
10.		Ju.	
44	6, PDF, URF, PWG	Oui	Non
11.	Polices incluses : 84 x TrueType	Oui	Non
12.	Fonctionnalités de l'imprimante : Technologie	Jui	1,4011
	Instant-on		
	Gestion des supports : Bac universel 100 feuilles,		1
	bac d'entrée 250 feuilles		Non
13.	Processeur : 1.2 GHz	Oui	
14.	RAM : RAM installée (maximum) 256 Mo / 256 Mo	Oui	Non
	(maximum)		
15.	MÉMOIRE FLASH	Oui	Non
	Mémoire Flash : 45 Wh		
16.	Classe de taille de support : A4/Legal	Oui	Non
1	Taille max. du support : Legal (216 x 356 mm), A4		
	(210 x 297 mm)		
17.	Taille minimale du support (personnalisée) : 76 mm	Oui	Non
	x 127 mm		
	Taille maximum du support (personnalisée) : 216		
	mm x 356 mm		
	Formats standard reconnus : ANSI A (Letter) (216 x		
	279 mm), Legal (216 x 356 mm), Executive (184 x		
1	267 mm), A4 (210 x 297 mm), A5 (148 x 210 mm),		
	A6 (105 x 148 mm), JIS B5 (182 x 257 mm), 197 x		
	273 mm, Oficio (216 x 343 mm), JIS B6 (128 x 182		
	mm), 195 x 270 mm, 184 x 260 mm, 104.9 x 148.59		
	mm		
18.	RÉSEAUX	Oui	Non
	Réseaux : Serveur d'impression		
l	Protocole de gestion à distance : SNMP 1, SNMP 2,		
	SNMP 3, HTTP, HTTPS, SLP		
	Protocoles et fonctions de sécurité		
19.	Capacité des bacs de sortie : 150 feuilles	Oui	Non
20.	DURÉE DE VIE	Oui	Non
	SSL, Apple Bonjour, TLS, 802.1x, EAP-TLS, PEAP		
	EXTENSION/CONNECTIVITÉ		
	Connexions: 1 x USB 2.0 - USB 4 broches type B 1 x		
	LAN Gigabit - RJ-45 1 x USB host - USB de type A 4		
	broches		
21.	ALIMENTATION	Oui	Non
l	Périphérique d'alimentation : Alimentation		
I			
,	électrique - interne		
ı			

r -	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1	
3		
3 4 5		
5		
6 7		
7		1
8		
9		
10		
ļ 		<u> </u>
11 12		<u> </u>
12]	
12		
13 14		<u> </u>
'*		
15		
'5		
16		
17		
]
] [
i		
]
18	-	
'0		
19		
19 20		
24		 -
21		PUBLIQUE
	Will a	REPUBLIC OF CO
		NCE E DESALE
	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	VICE OF COLLEGE
	<u>' llaggi</u>	11/1/883
	E CAC	To Service
	順到。例	966
		Calvice Jan

PRISES DEL'ECONOM

	Consommation en fonctionnement : 495 Watt		
	Consommation électrique en mode d'attente : 5.5		
	Watt		
	Consommation en mode sommeil : 0.5 Watt		
	LOGICIELS / CONFIGURATION REQUISE		
	Système d'exploitation requis : Android, Apple iOS,		
	Microsoft Windows Server 2008 R2 (64-bits),		
	Windows 8.1, Microsoft Windows Server 2008 R2		
	SP1 (64-bits), Microsoft Windows Server 2012 (64-		
	bit), Microsoft Windows Server 2012 R2 (64-bit),		
	Microsoft Windows 7 / 8 / 10, Apple macOS 10.12,		
	Apple macOS 10.13, Apple macOS Mojave 10.14		
22.	DIMENSIONS ET POIDS	Oui	Non
	Largeur: 38.1 cm		
	Profondeur: 35.7 cm		
1	Hauteur : 21.6 cm		
	Poids : 8.56 kg		

22

IMPRIMANTE N/B

		Justifié	Non Justifié
1.	Type d'imprimante : Imprimante de groupe de travail - laser - monochrome	Oui	Non
2	Vitesse d'Impression: Jusqu'à 38 ppm - noir (ISO) - A4 (210 x 297 mm) Jusqu'à 40 ppm - noir (ISO) - ANSI A (Letter) (216 x 279 mm) Jusqu'à 31 ipm - noir et blanc recto-verso - A4 (210 x 297 mm) Jusqu'à 33 ipm - noir et blanc recto-verso - ANSI A (Letter) (216 x 279 mm) Jusqu'à 63 ppm - paysage noir - A5 (148 x 210 mm) Jusqu'à 14 ppm - portrait noir - A5 (148 x 210 mm)	Oui	Non
6.	Périphériques intégrés : Écran LCD	Oui	Non
7.	Technologie de connectivité : Filaire	Oui	Non
8.	Interface : USB 2.0, Gigabit LAN, hôte USB AirPrint activé : Oui	Oui	Non
9.	Résolution maximum (N&B) : 4 800 x 600 dpi	Oui	Non
10.	Technique d'amélioration de l'image : HP ProRes 1200 / HP FastRes 1200	Oui	Non
11.	Impression recto-verso automatique : Oui	Oui	Non
12.	Language Simulation : Standard		
13.	Langage(s) d'impression : PCL 5C, PostScript 3, PCL 6, PDF, URF, PWG	Oui	Non
14.	Polices incluses: 84 x TrueType	; O	Non
15.	Fonctionnalités de l'imprimante : Technologie Instant-on Gestion des supports : Bac universel 100 feuilles, bac d'entrée 250 feuilles	Oui 	Non
16.	Processeur : 1.2 GHz	Oui	Non
17.	RAM : RAM installée (maximum) 256 Mo / 256 Mo (maximum)	Oui	Non
18.	MÉMOIRE FLASH Mémoire Flash : 45 Wh	Oui	Non
19.	Classe de taille de support : A4/Legal Taille max. du support : Legal (216 x 356 mm), A4 (210 x 297 mm)	Oui	Non
20.	Taille minimale du support (personnalisée) : 76 mm x 127 mm Taille maximum du support (personnalisée) : 216	Oui	Non

	Evaluation	on
1		
2	-	
-		
		11
3		
3 4 5	_	
5		
6		
6 7		
8		
9		
10		
11	-	
11 12		
13 14	_	
14	;	
15		
16		
10		TOPLIQUE DUC REPUBLIC OF CAVE ANGE E DE CAVE ANGE OF CO.
		CE E DE
17		ENICE OF COMPA
	JAY OS	" KENIS

	mm x 356 mm		
	Formats standard reconnus : ANSI A (Letter) (216 x		1
	279 mm), Legal (216 x 356 mm), Executive (184 x		
	267 mm), A4 (210 x 297 mm), A5 (148 x 210 mm),		
	A6 (105 x 148 mm), JIS B5 (182 x 257 mm), 197 x		
	273 mm, Oficio (216 x 343 mm), JIS B6 (128 x 182		
	mm), 195 x 270 mm, 184 x 260 mm, 104.9 x 148.59		
	mm	•	
21.	RÉSEAUX	Oui	Non
	Réseaux : Serveur d'impression		
	Protocole de gestion à distance : SNMP 1, SNMP 2,		
	SNMP 3, HTTP, HTTPS, SLP		
	Protocoles et fonctions de sécurité		
22.	Capacité des bacs de sortie : 150 feuilles	Oui	Non
23.	DURÉE DE VIE	Oui	Non
20.	SSL, Apple Bonjour, TLS, 802.1x, EAP-TLS, PEAP		
	EXTENSION/CONNECTIVITÉ		
	Connexions: 1 x USB 2.0 - USB 4 broches type B 1 x		
	LAN Gigabit - RJ-45 1 x USB host - USB de type A 4		
	broches		
24.	ALIMENTATION	Oui	Non
24.	Périphérique d'alimentation : Alimentation		
	électrique - interne	ļ	
	Tension requise : CA 230V	1	
	Fréquence requise : 50/60 Hz		
	Consommation en fonctionnement : 495 Watt		
	Consommation électrique en mode d'attente : 5.5		
	Watt		
	Consommation en mode sommeil : 0.5 Watt	1	
	LOGICIELS / CONFIGURATION REQUISE		
	Système d'exploitation requis : Android, Apple iOS,		
	Microsoft Windows Server 2008 R2 (64-bits),		
	Windows 8.1, Microsoft Windows Server 2008 R2		
	SP1 (64-bits), Microsoft Windows Server 2012 (64-		
	bit), Microsoft Windows Server 2012 R2 (64-bit),		
	Microsoft Windows 7 / 8 / 10, Apple macOS 10.12,		
	Apple macOS 10.13, Apple macOS Mojave 10.14	<u> </u>	
25.	DIMENSIONS ET POIDS	Oui	Non
	Largeur: 38.1 cm	i	
	Profondeur : 35.7 cm	!	
	Hauteur: 21.6 cm		
	Poids: 8.56 kg	ļ	

18		
19		
19 20		
21		
22	-	

SCANNER

		Justifié	Non Justifié
1.	Numérisation 50 ppm ; ppp ; scan en PDF	Oui	Non
2.	Recto-verso 600*600 ppp	Oui	Non
3.	Chargeur automatique jusqu'à 200 feuilles	Oui	Non
4.	Touches de fonctions directes	Oui	Non
5.	OCR	Oui	Non
6.	Connexion USB	Oui	Non

	Evaluatio	on
1		
2		
3		
4		
5		
6		

PHOTOCOPIEUSE

			Justifié	Non Justifié
	1.	Jusqu'à 20 ppm/cpm	Oui	Non
2.		Temps de sortie de la première copie de 7,9 secondes	Oui	Non _
3.		Capacité papier jusqu'à 1 080 feuilles	Oui	Non

	Evaluation
1	TERLING OF CAL
2	CE DES TROOP
3	15 4
	OF SHALL BE CHEF OF SELECTION SIZED ENTREPRISE CONTINUES OF LIFE C

VIDEO PROJECTEUR

VIDEO PROJECTEOR				
		Justifié	Non	
			Justifié	
1.		Oui	Non_	
2.	Taux de contraste standard : 2100 :1 (Full onFull off), Résolution : XGA (1024x768)	Oui	Non	
3.	Uniformité standard : 85% (standard du Japon- JBMA)	Oui	Non	
4.	Objectif de projection : F-Stop : F/2,4-2,66	Oui	Non	
5.	Objectif zoom : manuel 1,2x	Oui	Non	
6.	Taux de grossissement : 1,6 (grand angle)- 1,92 (téléobjectif)	Oui	Non	
7.	Taille de l'image : 78,23-779,78 cm (30,8 »-307 ») diagonale	Oui	Non	
8.	Distance de projection : 3,9-32,8 pieds (1,2m- 10m) configuration : 3D6 et Crestron Room View activés	Oui	Non	
9,	Alimentation : prises d'entrée secteur CA	Oui	Non	
10.	Entrée VGA : deux prises D-sub pour signaux d'entrée analogique/ composant RVB	Oui	Non	
11.	Signaux d'entrées HDTV	Oui	Non	
12.	Sortie VGA: une prise D-sub à 15 broches	Oui	Non	
13.	Entée S-vidéo : deux prises D-sub pour signaux d'entrée analogique/composant RVB, signaux d'entée HDTV	Oui	Non	
14.	Entrée vidéo composite : une entrée vidéo composite RCA et un port S-video	Oui	Non	
15.	Entrée audio : une prise téléphone (diamètre 3,5 mm) et deux connecteurs RCA	Oui	Non	
16.	Une entrée microphone	Oui	Non	
17.	Mise en réseau : un connecteur RJ45, Port USB : un port USB esclave pour la prise en charge et la mise à niveau du micrologiciel à distance	Oui	Non	
18.	Entrée HDMI : une entrée HDMI 1.3 (compatible HDCP)	Oui	Non	

	<u>Evaluati</u>	on
1 2		
3		
4 5 6		
5		
6		
7		
8		
9		
11		
12		
11 12 13		
14		
15		
16 17		
17		
18		

CLE USB

	Justifié	Non
		Justifié
1. 16 Go	Oui	Non

Evaluation	
1	

PARASURTENSEUR

		Justifié	Non Justifié
4.	Multiprisese parafoudre	Oui	Non
5.	APC 8 prises	Oui	Non
6.	CPL PL8VT3 FR avec protection Tel & Coax dont 1 compatible	Oui	Non

Evaluation				
1				
2				
3				

DISQUE DE SAUVEGARDE EXTERNE

			Justifié	Non Justifié
	1.	USB	Oui	Non
2.		Capacité : 1 To	Oui	Non
3.		Sans alimentation indice de consommation d'énergie : 525 joules	Oui	Non

	Evaluation
1_	31.53
2	ICIJE OU CA
3	REPUBLIC OF CAMEROO
	The state of the s

ANTIVIRUS

		Justifié	Non
			Justifié
1.	Kaspersky Internet Security 2017 (03 postes)	Oui	Non

	Evaluation
1	

SYSTEME D'EXPLOITATION

		Justifié	Non Justifié
1.	Microsoft Windows pro (64 bits)	Oui	Non

Evaluation								
1								

LOGICIEL BUREAUTIQUE

			Justifié	Non
				Justifié_
1.	Office pro 2019	<u> </u>	Oui	Non

	Evaluation	nn
1		

Preuve d'acceptation des conditions du Marché

		1	
 CCAP paraphé	 	Oui	Non
DF paraphé		Oui	N <u>on</u>

_		
	E	valuation
1		
2		

Expérience du soumissionnaire

Références dans le domaine de la livraison du matériel informatique	Exercices 2018-2021	Oui	Non

	Eval	uation	
1			

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaire ≥ 100 000 000 fcfa	Exercice 2018-2021	Oui	Non

	_		
1	Eva	aluation	
1			

Service après vente

		Techniciens en maintenance informatique		Evalu	ation
Présence d'une équipe technique	Exercice 2020	Oui	Non		
Stock de pièce de rechange					

Période de garantie

l elloue de galallide			
	06	06 mois	
Certificat de Garantie	Oui	Non	
Période de garantie	Oui	Non	

Evaluation			
1			
2			

Proposition technique

Manuel d'utilisation	Oui	Non
Photo	Oui	Non
prospectus	Oui	Non

Evaluation			
1			
2			
3			

Planning et délai livraison

Délai de livraison	Oui	Non
Planning conforme aux délais	Oui	Non

Evaluation			
1			
2			



Paix - Travail --Patrie

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

> COMMISSION INTERNE DE PASSATION **DES MARCHES**

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT



No 14 /AONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU2 5 MAI 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES CENTRAUX DU MINPMEESA (PROCEDURE D'URGENCE)

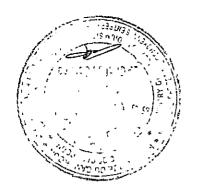
> FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU **MINPMEESA EXERCICE 2022**

> IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 01 340010 524211

PIECE n° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

MAI 2022





. •

SOMMAIRE

CHAPITRE I: GENERALITES

ARTICLE 1: PORTEE DE LA SOUMISSION

ARTICLE 2: FINANCEMENT

ARTICLE 3: FRAUDE ET CORRUPTION

ARTICLE 4: CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

ARTICLE 5: FOURNITURES ET SERVICES CONNEXES REPONDANT AUX CRITERES D'ORIGINE

ARTICLE 6: QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

CHAPITRE II: DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 7: CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 8: ECLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES ET RECOURS

ARTICLE 9: MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

CHAPITRE III: PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 10 : FRAIS DE SOUMISSION ARTICLE 11 : LANGUE DE L'OFFRE

ARTICLE 12: DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE

ARTICLE 13: PRIX DE L'OFFRE

ARTICLE 14: MONNAIE DE L'OFFRE

ARTICLE 15: DOCUMENTS ATTESTANT L'ADMISSIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE

ARTICLE 16: DOCUMENTS ATTESTANT L'ADMISSIBILITE DES FOURNITURES

ARTICLE 17: DOCUMENTS ATTESTANT LA CONFORMITE DES FOURNITURES

ARTICLE 18: DOCUMENTS ATTESTANT LA QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

ARTICLE 19: CAUTION DE SOUMISSION

ARTICLE 20 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

ARTICLE 21: FORME ET SIGNATURE DES OFFRES

CHAPITRE IV: DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 22: CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

ARTICLE 23: DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 24: OFFRES HORS DELAI

ARTICLE 25: MODIFICATION, SUBSTITUTION ET RETRAIT DES OFFRES

CHAPITRE V: OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 26: OUVERTURE DES PLIS ET RECOURS

ARTICLE 27 : CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE

ARTICLE 28: ECLAIRCISSEMENTS SUR LES OFFRES ET CONTACTS AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE

ARTICLE 29: CONFORMITE DES OFFRES

ARTICLE 30 : EVALUATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ARTICLE 31 : QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

ARTICLE 32: CORRECTION DES ERREURS

ARTICLE 33: EVALUATION DES OFFRES AU PLAN FINANCIER

ARTICLE 34: COMPARAISON DES OFFRES

CHAPITRE VI: ATTRIBUTION DU MARCHE

ARTICLE 35: ATTRIBUTION

ARTICLE 36: DROIT DU MAITRE D'OUVRAGE DE DECLARER UN APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX OU D'ANNULER UNE

PROCEDURE

ARTICLE 37: DROIT DE MODIFICATION DES QUANTITES LORS DE L'ATTRIBUTION

ARTICLE 38: NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

ARTICLE 39: PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DU MARCHE ET RECOURS

ARTICLE 40 : SIGNATURE DU MARCHE ARTICLE 41 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF



Article 1 : Portée de la soumission

- 1.1 Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, lance un Appel d' Offres National Ouvert relatif à l'acquisition du matériel informatique pour la connexion à internet des Services Déconcentrés du MINPMEESA (procédure d'urgence).
- 1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.
- 1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes "Maître d'Ouvrage" et "Maître d'Ouvrage Délégué" sont interchangeables et le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La fourniture, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert est financée par le Budget d'Investissement Public 2022 du MINPMEESA, Imputation budgétaire : n°56 39 167 01 340010 524211.

Article3:Fraude et corruption

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés.

En vertu de ce principe:

a. Les définitions ci-après sont admises :

Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché;
- ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché.
- iii. Sont considérés comme « pratiques collusoires », toutes formes d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence; et
- iv. "Pratiques coercitives " désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
- v. Le 'conflit d'intérêt' est toute situation dans laquelle l'intérêt financier ou personnel d'un agent ou d'une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des marchés publics.
- b. Toute proposition d'attribution est rejetée s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent public, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvrés frauduleuses des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2.Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de document pour authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites périodes que marchés pour authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites périodes que marchés Publics, Autorité chargée des poursuites président des poursuites président de la configuration de la con

Article4:Candidats admis à concourir

- 4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.
- 4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après:
 - a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
 - b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.
 - i. s'il est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
 - ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous- traitants dans plus d'une offre.
 - iii. Le Maître d'Ouvrage possède des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.
 - c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
 - d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.
- e. Pour soumissionner en ligne via COLEPS, le candidat ou soumissionnaire doit être enregistré sur ladite plateforme et disposer d'un certificat électronique valide.

Article5: Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

- 5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.
- 5.2. Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.
- 5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

Article 6: Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engage Soumissionnaire; et fournir toutes les informations (compléter ou mettre d'ioure

ENTREPRISES DE

informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer a

- les candidats ont fait l'objet d'une pré- qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.
- b. Fournir toutes les informations (ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant:

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.
- 6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes:
- a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme:
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis-à-vis du Maître d'ouvrage pour l'exécution du marché;
- e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour, démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article7:Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

- 7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre l'(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :
 - L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
 - Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
 - Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - Le Descriptif de la fourniture qui comprend :
 - La liste des fournitures et services connexes ;
 - Les spécifications techniques ;
 - Le cadre du Bordereau des prix unitaires ;
 - Le cadre du détail estimatif;
 - Le cadre sous-détail des prix unitaires ;
 - Le modèle de lettre de soumission ;



- Le cadre de Bordereau des Prix et Quantités ;
- Le modèle de caution de soumission ;
- Le modèle de cautionnement définitif;
- Le modèle de caution de retenue de garantie ;
- Modèle de Lettre Commande;
- La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions.
- 7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

Article8: Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

- 8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans le RPAO ou via COLEPS. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit ou par courrier électronique ou via COLEPS à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.
 - Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.
- 8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.
- 8.3. Le recours doit être adressé au Maître Ouvrage avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission ;
 - Il doit parvenir au Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres ;
- 8.4. Le Maître d'Ouvrage dispose de Cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Article9:Modification du Dossier d'Appel d'Offres

- 9.1. Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.
- 9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'Ouvrage par écrit ou via COLEPS.
- 9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l'additif, pour la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

COF CAME

EDIUM SIZED EN ENTREPRISES, DE

C. Préparation des Offres

Article10:Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation des offres. Le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'Appel d'Offres.

Article11:Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article12:Documents constituants de l'offre

12.1. L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes:

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend:

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire:

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- S'est acquitté des droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.
- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO; iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO;

b.Volume2:Offre technique

b.1.Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant la qualification des soumissionnaires conformément aux articles l'article 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2.Méthodologie propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment:

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations;

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir:

- 1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP);
- 2. Le descriptif des fournitures.

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestation

- 1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée;
- 2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli;
- 3. Le Détail estimatif dûment rempli;
- 4. Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

Article13:Prix de l'offre

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous-détail des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante:

i Le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisées dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures;

ii Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué:

iii Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

- 13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.
- 13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

Article14:Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en francs CFA

Article15:Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

ENTREPRISES. DE

Article16:Documents attestant l'admissibilité des fournitures

16.1. En application des dispositions de l'article 5du RGAO, le Soumissionnaire 10 tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que le serie

- fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.
- 16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

Article17: Documents attestant de la conformité des fournitures

- 17.1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.
- 17.2. Ces preuves, peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.
- 17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisé au RPAO.
- 17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'a titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif. Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

Article18:Documents attestant la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage:

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun;
- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché;
- c. Que, dans le cas où le Soumissionnaire correspondant n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications techniques;
- d. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

Article19: Caution de soumission

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une cautie soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel de laquelle fera partie intégrante de son offre.

- 19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître de l'Ouvrage. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositionsdel'Article20.2duRGAO.
- 19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission sera rejetée par la CIPM comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.
- 19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.
- 19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
- 19.6. La caution de soumission peut être saisie:

a. Si le Soumissionnaire:

- i. Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre; ou
- ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO; ou

b. Si le Soumissionnaire retenu:

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO;
- ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO ;
- iii. Refuse de recevoir la notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 20:Délai de validité des offres

- 20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.
- 20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.
- 20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maitre d'Ouvrage adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande du Maitre d'Ouvrage devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par la contraction de la date de prévue par la contraction de la date de la

L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation

Le Chef de Service

MEDIUM SIZED ES ENTREPRISES

Article 21 : Forme, format et signature de l'offre

Pour la soumission hors ligne,

- 21.1 Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- 21.2 L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1

21.2.1ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

21.3 L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

Pour la soumission en ligne,

- 21.4 L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appei d'offres dans les délais impartis.
- 21.5 Les offres, accompagnées des pièces et documents exigés, sont rassemblées dans des fichiers électroniques et regroupées suivant leur nature administrative, technique et financière. Toutefois, s'agissant des pièces administratives elles sont introduites dans COLEPS par les structures émettrices.
- 21.6 Les formats de fichiers choisis pour le dépôt des offres via COLEPS doivent être des formats courants dont l'usage est répandu dans le secteur professionnel comprenant les opérateurs susceptibles d'être intéressés par la consultation, pour une meilleure exploitation.
- 21.7 Les documents et pièces transmis dans la plateforme COLEPS sont revêtus d'une signature électronique à travers l'usage du certificat.

D. Dépôt des offres

Article 22 : Cachetage et marquage des offres

- 22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra également et es scellée.
- 22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures:



- a. Seront adressées au Maitre d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".
- 22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre au Maitre d'Ouvrage de renvoyer l'offre scellée conformément aux dispositions des articles 24 et 25 du RGAO.
- 22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 21 susvisé, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.
- 22.5 Dans le cadre de la soumission en ligne, l'offre à fournir par le soumissionnaire comprend trois fichiers électroniques correspondant aux trois volumes administratif, technique et financier.
- 22.6. Chaque fichier doit explicitement porter un nom qui renvoie à la nature de son contenu (Offre Administrative, Offre Technique, Offre Financière).
- 22.7 Parallèlement à l'envoi électronique, les soumissionnaires doivent faire parvenir à l'Autorité Contractante ou au MO/MOD dans les mêmes délais impartis, une copie de sauvegarde de leur offre sur support physique électronique (CD, DVD, Clé USB...). Cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt chez l'Autorité Contractante ou le MO/MOD. Ce pli, fermé, doit porter la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, ainsi que les références de la consultation.
- 22.8 Les éléments constitutifs de l'Offre en ligne ou hors ligne du soumissionnaire doivent être les mêmes pour une consultation donnée.

Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

- 23.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- 23.2 La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS font foi.
- 23. 3. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1). Cette heure est visible sur la page de soumission.
 - 23.4. Le Maitre d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maitre d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

23.5 Les offres transmises par voie électronique donnent lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception ainsi que les références de la consultation.

ENTREPRISES. DE

Article 23 bis: Mode de soumission

Trois modes de soumissions sont possibles :

- En ligne (online) : seules les soumissions en ligne sont acceptées pour cette consultation par l'Autorité Contractante et font foi.
- Hors ligne (offline) : seules les soumissions hors ligne sont acceptées pour cette consultation par l'Autorité Contractante et font foi.
- En ligne ou hors ligne (on/offline). Les deux modes de soumission sont possibles.
 Toutefois, il n'est pas possible de soumissionner en ligne et hors ligne pour une même consultation.

Le mode de soumission retenu est précisé dans le RPAO.

<u>NB</u>: Au moment de la soumission en ligne, les plis des soumissionnaires sont automatiquement chiffrés ou cryptés c'est-à-dire que leur contenu est rendu illisible.

Article 24 : Offres hors délai

Toute offre parvenue au Maitre d'Ouvrage après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

Pour les soumissions hors ligne,

- 25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maitre d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION».
- 25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre parle Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.
- 25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

Pour les soumissions en ligne,

25.5 Plusieurs offres peuvent valablement être transmises par un même soumission avant la date et l'heure limite de réception des offres. Dans ce cas, seule la dernière ouver arrivée et sa copie de sauvegarde correspondante le cas échéant, compte lors de l'évaluation, les autres copies de sauvegarde éventuelles de la dernière de l'évaluation des copies de sauvegarde éventuelles de la dernière de l'évaluation de

25.6 La modification, le remplacement ou le retrait de la copie de sauvegarde se fait conformément aux dispositions de l'article 24 alinéas 1 à 4.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 26 : Ouverture des plis et recours

- 26.0 Préalablement à l'ouverture des plis, les offres déposées par voie électronique sont déchiffrées par l'autorité contractante. Le déchiffrement consiste à rendre les offres lisibles et accessibles uniquement pour la Commission de passation des Marchés.
- 26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre ou la copie de sauvegarde correspondante sera retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ou la copie de sauvegarde ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre ou copie de sauvegarde de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera retournée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ou de la copie de sauvegarde ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ou de la copie de sauvegarde ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres ou les copies de sauvegarde qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

- 26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris toutes remises [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les remises et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
- 26.4. Les offres ou les copies de sauvegarde (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

26.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui méntionne dans recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs délais Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la leur de la

présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

- 26.6 A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme en charge de la régulation, une copie paraphée des offres des soumissionnaires et une copie au Ministre chargé des Marchés publics pour les dossiers nécessitant son visa préalable.
- 26.7. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité de l'Examen des Recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'Autorité des Marchés Publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

26.8. L'ouverture des plis transmis par voie électronique et ceux présentés sur support papier se fait au cours de la même séance. L'ouverture et l'examen des offres transmises par voie électronique sont soumis aux règles applicables au traitement des offres physiques.

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

- 27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.
- 27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante

28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la la correction d'erreurs de calcul découvertes par la la correction d'erreurs de calcul découvertes par la correction d'erreurs de calcul découvertes par la correction d'erreurs de calcul découvertes par la commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformérate la confirme de la commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformérate la confirme de la comparaire de la compa

28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissions contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de 3

28 NO MEDIUM SIZED

commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 29 : Conformité des offres

- 29.1. La Sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
- 29.2. La Sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
- 29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omissions substantielles. Les divergences ou omissions substantielles sont celles:
- a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché; ou
- b. Qui limite, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Ouvrage Délégué ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché;
- c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.
- 29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.
- 29.5. Le Maitre d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d'appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 30: Evaluation de l'offre technique

- 30.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture
 - (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'écarter l'offre en question.

Article 31: Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir souffisse l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel

d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 32: Correction des erreurs

- 32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous- commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante:
 - a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous- commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé;
 - b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé;
 - c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
- 32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.
- 32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 33: Evaluation des offres au plan financier

- 33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.
- 33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après:
 - a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO;
 - b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 31 du RGAO;
 - c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa12.3 du RGAO:
- 33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Article 34 : Comparaison des offres

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 32.3 du RGAO.

F. Attribution du Marché

Article 35: Attribution

35.1. Le Maitre d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont



reconnue conforme pour l'essențiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

35.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les rabais offerts par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charges au moment de l'attribution.

35.3 Toute attribution des marchés de fourniture se fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante ;

Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure

Le Maitre d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres (après autorisation du Premier Ministre lorsque les offres ont été ouvertes) ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y'ait lieu à réclamation.

Article 37: Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché

Le Maitre d'Ouvrage Maitre d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

Article 38 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maitre d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

Article 39: Publication des résultats d'attribution du marché et recours

- 39.1. Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est insérée, avec une indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics habilitée notamment dans COLEPS..
- 39.2. Le Maitre d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de Cinq(5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès- verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 39.3. Le Maitre d'Ouvrage est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

39.4. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des consentation marchés publics.

39.5. En cas de recours, il doit être adressé au Comité de l'Examen des Resours à copie au Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de

Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'autorité chargée des marchés publics .

Il doit intervenir dans un délai maximum de Cinq(05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 40: Signature du marché

- 40.2 Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet de marché.
- 40.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les Cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 41: Cautionnement définitif

- 41.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maitre d'Ouvrage, le cocontractant fournira au Maitre d'Ouvrage un cautionnement définitif, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 41.2. Le cautionnement dont le taux de variation entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail --Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA

CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES
DU MINPMEESA

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 3:

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

MAI 2022



REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Références du RGAO	Généralités				
1.1	Descriptif des fournitures Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), lance un Appel d'Offres National Ouvert en procéduret d'urgence relatif à l'acquisition du matériel informatique pour la connexion à internet des Services Déconcentrés du MINPMEESA. Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent la fourniture des équipements, le transport, la manutention, l'installation et la mise en service pour les Services déconcentrés.				
	Désignation	Montant prévisionnel TTC			
	Acquisition du matériel informatique pour la	55 861 000			
	connexion à internet des Services Déconcentrés				
1.2. 1.3. 2.1.	Délai de livraison : trente (30) jours Nom et adresse du Maitre d'Ouvrage : Le Ministre des Pet Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat Source de financement : BIP du MINPMEESA, Exercice 2	<u> </u>			
	n° 56 39 167 01 340010 524211.				
4.1.	Liste des candidats pré qualifiés : Non Applicable.				
4.2.	Critères d'évaluation				
	Critères éliminatoiresAbsence d'une pièce du dossier administratif et/ou	non conformité anrès 18			
	heures ouvrées accordées par la CIPM;	Hon-comornite apres 40			
	Absence de la caution de soumission;				
	Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;				
	 Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du cours des trois (03) dernières années et son absence défaillantes émise par le MINMAP; 				
	 N'avoir pas obtenu au moins 7/8 Oui des critères esser 	ntiels ;			
	 Non-respect de 70% des spécifications techniques; 				
	 Non-respect d'un des critères techniques majeurs suiv. 	ants:			
		a series se			
	Critères majeurs : - Machine de marque core i5 ; Taille de la RAME : ≥ 8Go ; Tail disque dure : ≥ 500Go	lle de l'écran : ≥19″ ; Taille du			
	 Machine de marque core i7 ; Taille de la RAME : ≥ 12Go ; Taille disque dure : ≥ 1To 	ille de l'écran : ≥19" ; Taille du			
	- Fréquence du processeur : ≥ 2,4 GHz	27 - 78.70			

	- Licence authentique compatible à la zone Afrique et activable sans compte chez les
	 différents éditeurs. Non-conformité du modèle de soumission.
	Non-respect du format de fichier des offres;
	Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.
	, , , ,
	Critères essentiels
	 La présentation générale des offres (sommaires, pièces dans l'ordre, onglet, page de garde et intercalaires couleur);
	tet to the standard transmission of the moine dolly
	Les références du soumissionnaire dans les prestations similaires (au moins deux marchés similaires au cours des cinq dernières années);
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	des trois dernières années ;
	Le service après-vente ;
li	 Le planning et le délai de livraison ≤ trente (30) jours ;
	• Les preuves d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses
	Administratives Particulières et le Descriptif de la Fourniture paraphés à chaque
	page, datés, signés et cachetés à la dernière page) ;
	La période de garantie ≥ à 6 mois ;
	Proposition technique : photo, manuel d'utilisation et prospectus
5.1.	Critères de provenance des fournitures : - Origine Européenne, Américaine, Asiatique ou Africaine
6.2	En cas de groupement de fournisseurs : Non applicable
	Langue de l'offre : Français ou anglais
11	
	La liste des documents sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée être groupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :
	L'ENVELOPPE EXTERIEURE
	Les plis contenant les soumissions comportent une enveloppe extérieure
	anonyme portant la mention :
	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT No /AONO/MINPMEESA/CIPM/2022
12.1	POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA (PROCEDURE D'URGENCE). A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»
	A MOOVAIN GO EN SEANOL DEDEFOOILLEINLINI
	LES ENVELOPPES INTERIEURES
	L'enveloppe extérieure anonyme devra contenir trois (03) enveloppes cachetées :
	ENVELOPPE A : DOSSIER ADMINISTRATIF
	Une première enveloppe cachetée dite « Enveloppe A » marquée comme felle
<u> </u>	One premiere enveloppe cachetee dite « Liveroppe A » mandaco comme tello sa
	## 114 # ACAMPA S

Le Chei de Service

ONE ON SIZE O ENTREPRISES DE LEC

portant la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° JAONO/MINPMEESA/CIPM/2022
DU L MINT NIZERLATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE
POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU
MINPMEESA (PROCEDURE D'URGENCE).
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

- a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée (suivant modèle joint);
- b. L'accord de groupement, le cas échéant ;
- c. Le pouvoir de signature, le cas échéant ;
- d. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres :
- e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement
- f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de Cinquante mille (50 000) F CFA non remboursable ;
- g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de un million cent dix-sept mille deux cent vingt (1 117 220) francs CFA pour les deux lots et d'une durée de validité de cent vingt jours (720) jours, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement;
- h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation;
- De plus, les soumissionnaires installés au Cameroun devront produire les pièces ci-après :
- i. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;
- j. Une attestation de non redevance datant de moins de trois mois ;
- k. En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f, g, i étant uniquement présenté par le mandataire du groupement.

ENVELOPPE B: OFFRE TECHNIQUE

Une deuxième enveloppe cachetée dite « Enveloppe B » marqués comme telle, portant la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° L'AONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU 5 MAI 202 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA (PROCEDURE D'URGENCE).
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

b.1. Les références du soumissionnaire

- a) La preuve d'avoir déjà exécuté deux (02) marchés similaires au course des cinq (05) dernières années ;
- b) Premières et dernières pages, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces

Le Chai de Service

36

ENTREPRISES DE

marchés.

- c) Preuve d'avoir réalisé un chiffre d'affaire d'au moins cent millions (100 000 000) de FCFA au cours des trois (3) dernières années.
- b.2. propositions techniques
 - Photos ;
 - Manuel d'utilisation;
 - Prospectus.
- b.3. le délai de livraison : Trente (30) jours maximum
- b.4. Les preuves d'acceptations des conditions du marché
 Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :
- a. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- b. Le Descriptif des Fournitures (DF).
- b.5. Preuve du Service après-vente (engagement sur l'honneur, stock de pièces de rechange et personnel technique).
- b.6. déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché attribué

ENVELOPPE C: OFFRE FINANCIERE

Une troisième enveloppe cachetée dite « Enveloppe C » marqués comme telle, portant la mention « Offre financière » et contenant:

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- c.1.La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;
- c.3.Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;
- c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de caution de soumission.

NB: l'Appel d'Offres concerne le matériel informatique acquis localement.

MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne ou hors ligne.

Préparation et dépôt des offres



[Taille et format des fichiers:

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- o 5 MO pour l'Offre Administrative;
- o 15 MO pour l'Offre Technique;
- 5 MO pour l'Offre Financière.
 Les formats acceptés sont les suivants :
- o Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées :

 [Normalement pour la soumission hors ligne, sept exemplaires dont un original et six copies.
 Tenir compte de l'exemplaire à transmettre à l'organisme chargé de la régulation à l'issue de la séance d'ouverture des plis au plus tard 72 heures.]

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis

Adresse de l'Autorité Contractante à utiliser pour l'envoi des offres :

[pour la soumission hors ligne l'adresse doit être la même que celle figurant sur la lettre aux candidats pré-qualifiés, le cas échéant et dans l'Avis d'Appel d'Offres [Préciser le numéro de l'Appel d'Offres]

[pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse http://www.marchespublics.cm ou http://www.publiccontracts.cm

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le 2 1 1 2 2 3 3 h 00 au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat [La date et l'heure doivent être identiques à celles figurant dans la lettre aux candidats pré-qualifiés et dans l'Avis d'Appel d'Offres, sauf si une prolongation a été accordée conformément à l'article 22.2 du RGAO.]. le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Ministérielle de passation des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé au service des marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

		- M. C. WILLE
	Prix et monnaie de l'offre	Me che E DES ALL
13.1.	[Préciser l'incoterm, le lieu ou port de terme de commerce	
13.2.	Les prix du marché ne sont pas révisables.	TO SERVICE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO SERVICE OF THE PERSON NAMED IN COL
		12 ml to Chalde Solice

MO 38

MEDIUM SIZED EIT PER

	Monnaie(s)de l'offre du pays de l'Autorité Contractante (francs CFA) :			
17.3	Période de garantie prévue pour les fournitures: Six (06) mois			
17.5	Préparation et dépôt des offres			
	Chaque soumissionnaire devra joindre une caution de soumission délivrée par une			
19.1	banque de 1er ordre agréée par le MINFI et dont la liste figure à la pièce 11 du DAO			
20.1	Période de validité des offres La période de validité des offres est de Quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.			
22.1.	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées Sept (07) exemplaires dont un original et six(06) copies.			
23.2.	Les offres rédigées en français et/ou en anglais, devront être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, déposés au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, 15ème étage porte T02 de l'Immeuble Ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministériel n°1 dit« Immeuble de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 60, au plus tard le 18 ministère des products de l'Emergence » ; Tél. 222 22 40 6			
26.1.	L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le <u>o o litte 2002</u> à 14 heures par la Commission Ministérielle de Passation des Marches du MINPMEESA, dans la salle des conférences, porte 237 de l'Immeuble Ministériel dit « Immeuble Rose ». Seuls les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.			
	Attribution du marché			
35.1	L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.			
43.1 et 43.2	le montant de la garantie de bonne exécution de 2% qui devra être fournie par le Soumissionnaire retenue suivant le modèle joint en annexe			



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail -Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

FINANCEMENT BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE N° 4 :
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES (CCAP)

MAI 2022



SOMMAIRE CCAP

CHAPITRE I: GENERALITES

ARTICLE 1: OBJET DU MARCHE

ARTICLE 2: PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

ARTICLE 3: DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

ARTICLE 5: NORMES

ARTICLE 6: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES

ARTICLE 8: COMMUNICATION ARTICLE 9: ORDRE DE SERVICE

ARTICLE 10: MARCHE A TRANCHES CONDITIONNELLES
ARTICLE 11: MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II: CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12: GARANTIES ET CAUTIONS
ARTICLE 13: MONTANT DU MARCHE
ARTICLE 14: LIEU ET MODE DE PAIEMENT

ARTICLE 15: VARIATION DES PRIX

ARTICLE 16: FORMULATION DE REVISION OU D'ACTUALISATION DES PRIX

ARTICLE 17: FORMULATION D'ACTUALISATION DES PRIX

ARTICLE 18 : AVANCE ARTICLE 19 : PAIEMENT

ARTICLE 20 : INTERETS MORATOIRES
ARTICLE 21 : PENALITE DE RETARD

ARTICLE 22: REGIME FISCAL ET DOUANIER

ARTICLE 23: TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHE

CHAPITRE III: EXECUTION DU MARCHE

ARTICLE 24: BREVET

ARTICLE 25: LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

ARTICLE 26: ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

ARTICLE 27: TRANSPORT ET ASSURANCE
ARTICLE 28: ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

ARTICLE 29: SERVICE APRES-VENTE ET CONSOMMABLES

CHAPITRE IV: DE LA RECEPTION

ARTICLE 30: DOCUMENT A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE

ARTICLE 31: RECEPTION PROVISOIRE

ARTICLE 32: DOCUMENT A FOURNIR AVANT LA RECEPTION PROVISOIRE

ARTICLE 33 : DELAI DE GARANTIE
ARTICLE 34: RECEPTION DEFINITIVE

CHAPITRE V: DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 35: RESILIATION DU MARCHE
ARTICLE 36: CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 37: DIFFERENDS ET LITIGES

ARTICLE 38 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE
ARTICLE 39 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE



CHAPITRE I: GENERALITES

ARTICLE 1: OBJET DU MARCHE

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence relatif à l'acquisition du matériel informatique pour la connexion à internet des Services Déconcentrés du MINPMEESA (procédure d'urgence).

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent la fourniture des équipements en matériel en informatique, le transport, la manutention , l'installation et la mise en service pour les Services Déconcentrés du MINPMEESA.

ARTICLE 2: PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE Le présent Marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert N°____ /AONO/MINPMEESA/CIMPM/2022 DU ______ relatif à l'acquisition du matériel informatique pour la connexion à internet des Services Déconcentrés du MINPMEESA conformément au décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3: DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

3.1 Définitions générales et attribution

Pour l'application des dispositions du présent Marché et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé ce qui suit :

- Le Maître d'Ouvrage du présent Marché est le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copie au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation.
- Les attributions de Chef de Service seront exercées par le Directeur des Affaires Générales du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).
- Les attributions de l'Ingénieur seront exercées par le Chef de la Cellule informatique du MINPMEESA; l'Ingénieur doit vérifier que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques décrites par le présent Marché, les approuver ou les refuser si elles ne sont pas conformes.

3.2 Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement prévu par le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés, sont désignés comme suit :

Autorité chargée des engagements, de la liquidation et de l'ordonnancement du présent Marché :

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat Comptable chargé des paiements :

Le Payeur de la Paierie Spécialisée auprès du MINEE et du MINPMEESA

ARTICLE 4: LANGUE, LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans du marché. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et dispositions administratives et dispositions.

es er vigueuro en management de la companya de la c

vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés après la signature du contrat, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5: NORMES

5.1. Les fournitures livrées en exécution du présent Marché seront conformes aux normes fixées dans le descriptif des fournitures et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, la norme faisant autorité en la matière est applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations de la présente Lettre Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 6: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité:

- 1. La lettre de soumission;
- 2. La soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
- 3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- 4. Le Descriptif des Fournitures (DF);
- 5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les cadres bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le cadre du détail ou le devis estimatif ; le cadre du sous-détail des prix unitaires.

ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- 1. La loi 2021/025 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2022 ;
- 2. Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- 3. Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics;
- 4. Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- 5. Décret n°2018/0001/PM du 05 janvier 2018 portant création d'une plateforme de dématérialisation dans le cadre des marches publics et fixant ses règles d'utilisation ;
- 6. Décret n°2018/0002/PM du 05 janvier 2018 fixant les conditions et les modalités de passation des marchés publics par voie électronique au Cameroun d'utilisation ;
- 7. Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- 8. Arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais de dossier d'Appels d'Offres ;
- 9. Arrêté n°207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements Ministériels et certaines Administrations Publiques ;
- 10. Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Mai 2008 relative au respect des règles régissant la passation. l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- 11. Circulaire N°00000456/C/MINEI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022;

EDIUM SIZED E

12. Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code

des Marchés Publics;

- 13. lettre circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés);
- 14. Lettre Circulaire N°000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels.
- 15. Textes régissant les corps de métiers ;
- 16. Autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

ARTICLE 8: COMMUNICATION

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre des Petites et Movennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat avec copie adressée dans les mêmes délais à l'Ingénieur du Projet.
- b. Dans le cas où le fournisseur en est le destinataire : (à préciser).

Le fournisseur adressera toute notification écrite ou correspondance au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service du marché.

ARTICLE 9: ORDRE DE SERVICE

Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9.1- L'ordre de service de commencer les prestations, est signé et notifié par le Maitre d'Ouvrage avec copie au Chef de Service des Marchés, à l'ingénieur et à l'Organisme Payeur.
- 9.2- Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie au Chef de Service, à l'Ingénieur et l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- 9.3- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de service et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur avec copie au Maitre d'Ouvrage.
- 9.4- Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur.
- 9.5- Les ordres de service de suspension et de reprise sont signés et notifiés par le Maitre d'Ouvrage Contractante
- 9.6- S'agissant des ordres de service signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage, la notification doit être faite dans un délai maximum de 30 jours.

ALL AND MEDIU!

ARTICLE 10 : Marchés à tranches conditionnelles NON APPLICABLE

.. ARTICLE 11: MATERIEL ET PERSONNEL DUFOURNISSEUR

11.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service du Marché .En cas de médificationa fournisseur le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et experie

moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de march

11.2Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 34 ci-dessous ou d'application de pénalités.

11.3Le fournisseur utilisera le matériel approprié dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

11.4 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante.

CHAPITRE II: CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12: GARANTIES ET CAUTIONS

12.1 Caution de bonne exécution

La caution de bonne exécution est fixée à 2% du montant TTC du contrat. La caution de bonne exécution sera restituée dans un délai d'un an, après le résultat de la réception des fournitures, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

Elle peut être remplacée par une caution d'égal montant délivrée par une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.

12.2 Caution de garantie

Il y aura une retenue de garantie, elle est fixée à 10% du montant TTC du contrat. Elle sera restituée dans un délai d'un mois, après le résultat de la réception définitive des fournitures.

ARTICLE 13 : MONTANT DU MARCHE Le montant du présent Marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de
comprises (TTC); soit:
➤ Montant HTVA :() francs CFA
Montant de la TVA :() francs CFA
Montant de l'IR :() francs CFA
> Net à percevoir :() francs CFA
Les paiements s'effectueront au compte n° ouvert au nom du fournisseur à la banque après signature du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat. ARTICLE 15 : REVISION DES PRIX Les prix sont fermes et non révisables.
ARTICLE 16 : FORMULATION DE REVISION OUD'ACTUALISATION DES PRIX Non applicable
ARTICLE 17 : FORMULATION D'ACTUALISATION DES PRIX

ARTICLE 18 : AVANCE

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas une avance de démarrage dans le cadre de la présente Lettre Commande.

ARTICLE 19: PAIEMENT

Les paiements seront effectués dès réception des fournitures, sur présentation de accompagnées des pièces ci-après, visées du MINPMEESA :

• Le PV de réception ;

- Le contrat signé et enregistré ;
- Caution de Bonne exécution.

ARTICLE 20: INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret n° 2018 / 366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 21: PENALITE DE RETARD

- 21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:
- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard audelà du trentième jour.
- 21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base avec ses pénalités de retard.

ARTICLE 22: REGIME FISCAL ET DOUANIER

La loi 2021/025 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 et la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022.

ARTICLE 23: TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHE

Sept (07) exemplaires originaux du Contrat seront timbrés et enregistrés par les soins et au frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III: EXECUTION DU MARCHE

ARTICLE 24: BREVET

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

ARTICLE 25: LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

25.1. Lieu de livraison

Le matériel faisant l'objet du présent Appel d'Offres sera livré à Yaoundé-MINPMEESA-Immeuble rose.

25.2. Délai de livraison

Le délai de livraison ne devra pas excéder un (01) mois maximum à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du présent marché par le chef de service du marché.

ARTICLE 26: ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle du Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 27: TRANSPORT ET ASSURANCE

27.1. Transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposée soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérier s'élégéral ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuelleme occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

27.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

ARTICLE 28: ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

Les essais et services porteront sur l'installation et la mise en service des équipements.

ARTICLE 29: SERVICE APRES-VENTE

Le co-contractant devra assurer le service après-vente des équipements durant la période de garantie qui est de six (06) mois, au-delà de la période de garantie, le co-contractant s'engage à assurer, dès commande, un service après-vente conforme au contrat de maintenance à soumettre par le co-contractant au Maître d'Ouvrage.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 30: DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE

Le co-contractant devra dans un délai de dix(10) jours au moins avant la réception provisoire produire les documents ci-après :

- Une copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et leur montant total ;
- La notification de livraison :
- Le manuel d'utilisation ;
- Le Certificat d'origine ;
- Le certificat de garantie.

ARTICLE 31: RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire sera effectuée à Yaoundé-MINPMEESA-Immeuble rose, et en présence du Cocontractant, par la Commission de réception composée comme suit :

-	Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant	Président
_	Le Chef de Service du Marché	.Membre
_	Le Comptable du cabinet /MINPMEESA	Membre
	Le Chef de Service des Marchés	
	Le Fournisseur ou son représentant	
	L'Ingénieur du marché	
-	Le Représentant du MINMAP	Observateur

La commission est convoquée à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. La Commission de réception dont l'analyse s'appuiera sur le rapport de la réception technique de l'ingénieur du Marché, vérifiera la qualité et la conformité des fournitures livrées, par rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptif des Fournitures et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Fournisseur sera invité à remplacer le matériel incriminé. En cas de conformité, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission et par le Cocontractant de l'Administration. La réception provisoire fera l'objet d'un procès-verbal provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

ES ENTREPRISE

ARTICLE 32 : DOCUMENTS A FOURNIR APRES LA RECEPTION PROVISOIRE NON APPLICABLE

ARTICLE 33: PERIODE DE GARANTIE

33.1 Le délai de garantie est de six (06) mois à compter de la date de la réception pr

. , .

33.2 Pendant cette période, le co-contractant doit maintenir à ses frais le matériel en état de fonctionnement, c'est-à-dire, assurer dans les dix (10) jours de la notification de la panne par l'utilisateur et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel pour toutes les pannes consécutives à des vices de construction ou à des défauts de fabrication. Il reste entendu que le co-contractant supportera les frais de réparation résultant d'un vice de construction ou d'un défaut de fabrication.

ARTICLE 34: RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive est conditionnée par la remise d'un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission et par le fournisseur. La procédure de réception définitive est constituée des mêmes intervenants que celle de la réception provisoire. La réception définitive marque la fin du Contrat et libère le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant de toutes leurs obligations.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 35: RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié comme prévu à la section II Titre V du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et notamment dans l'un des cas de :

- Rétard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant de la fourniture :
- Défaillance du fournisseur.

ARTICLE 36: CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'évoquer ce cas de force majeure, et ce avant la fin du dixième (10ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier ce cas de force majeure et les preuves fournies.

ARTICLE 37: DIFFERENDS ET LITIGES

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction Camerounaise compétente.

ARTICLE 38: EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE

Vingt (20) exemplaires du présent Marché seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au Chef Service pour diffusion.

ARTICLE 39: ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maitre d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail -Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work -Fatherland

MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Mai 2022 Per 1 4/AONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU 5 MAI 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES **DU MINPMEESA**

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIFCE n° 5: **DESCRIPTIF DES FOURNITURES (DF)**

MAI 2022



EQUIPEMENT EN MATERIEL INFORMATIQUE

			Livraison
Caractéristiques principales minimales	Quantités	Délais	Lieu
Ordinateur de bure	eau core I 5		
Processeur : Intel Core i5 ;HDD : 500Go 7200tr/min ;			
Ram: SDRAM DDR3 1066 Mhz 4Go; Lecteur: 4x Blu			
ray DVD/CD+/-RW + read BD;Battereie : 9 cellules;			
Carte graphique : HD 565 1Go; Ecran : Intégral 18			
pouces; Haut parleur : Stéréo 7w; Webcam :intégré 2.0	27	30 jours	MINPMEESA
mégapixels;Wifi :802.1 g/n;Bluetooth;ports USB, port		_	Immeuble Rose
Sata-USB;lecteur de cartes mémoires			
SD,MMC,SDHC,SDHD,MS; Connecteur VGA; Lan			
10/100/1000; sorties Audio et Micro. Win 10 pro avec			
Licence			<u> </u>
Ordinateur de bure	au core 17		
Processeur: Intel Core i7; HDD: 1To 7200tr/min; Ram: SDRAM DDR3 1066 Mhz 12Go; Lecteur: 4x Blu ray DVD/CD+/-RW + read BD; Battereie: 9 cellules; Carte graphique: HD 565 1Go; Ecran: Intégral 18 pouces; Haut parleur: Stéréo 7w; Webcam: intégré 2.0 mégapixels; Wifi: 802.1 g/n; Bluetooth; ports USB, port Sata-USB; lecteur de cartes mémoires SD, MMC, SDHC, SDHD, MS; Connecteur VGA; Lan 10/100/1000; sorties Audio et Micro. Win 10 pro avec Licence	03	30 jours	MINPMEESA
Onduleur	•		
APC UPS Battery Backup and Surge Protector, 650VA Backup Battery Power Supply, BE600M1	30	30 jours	MINPMEESA Immeuble Rose
Back-UPS with USB Charger Port			
Modem 4G+	po		
4G+ au moins 256 kbps. Protocole:			
CDMA/GPRS/GSM	30	30 jours	MINPMEESA- Immeuble rose
Imprimantes la	ser N/B		
Imprimante laser monochrome Vitesse d'impression : jusqu'à 38 ppm (A4) Recto-verso automatique Bac n°1 de 100 feuilles Bac n°2 de 250 feuilles Ports USB 2.0 haut débit hôte/périphérique Gigabit Ethernet 1000 Base-T Volume de pages mensuel recommandé jusqu'à 4 000 pages Fonctionnalités logicielles : HP ePrint, Apple AirPrint, Google Cloud Print Écran LCD 2 lignes Protection renforcée pour les périphériques, données	30	30 jours	MINPMEESA Immeuble 1992 Co.



			
et documents			
Imprimante avec Toner HP 59A LaserJet noir préinstallé (rendement : 3 000 pages)			
Dimensions: 381 x 357 x 216 mm			
Pojds : 8.56 kg			
Laser, noir / blanc, 30 ppm, Jusqu'à 600 x 600 ppp,			
mémoire standard : 16 Mo, vitesse processeur : 266			
Mhz, Bac d'alimentation 250 feuilles,	or coulour	<u> </u>	
imprimantes las aser, couleur, 20 ppm, Jusqu'à 600 x 600 ppp,	Couleur		
némoire standard : 16 Mo, vitesse processeur : 540	03	30 jours	MINPMEESA-
Mhz, Bac d'alimentation 250 feuilles,			Immeuble rose
Scanne	r		
Numérisation 50 ppm; recto-verso 600*600 ppp;			
hargeur automatique jusqu'à 200 feuilles ; touches	30	30 jours	MINPMEESA-
le fonctions directes ; scan en PDF ; OCR ;		,	Immeuble rose
connexion USB		<u> </u>	
Photocopi	eur		
usqu'à 20 ppm/cpm, temps de sortie de la première copie de 7,9 secondes, Capacité papier	02	30 jours	MINPMEESA-
oremiere copie de 7,9 secondes, Capacite papier usqu'à 1 080 feuilles,	52	30 ,0013	Immeuble rose
Vidéo Proje	cteur		
uminosité :3500 ANSI Lumens (max.), Taux de			
ontraste standard : 2100 :1 (Full on/Full off),		1	
Résolution : XGA (1 024 x 768), Uniformité standard :			
5 % (standard du Japon – JBMA), Objectif de			
projection: F-Stop: F/ 2,4~2,66 Objectif zoom: manuel			
,2x Taux de grossissement : 1,6 (grand angle) - 1,92			
téléobjectif), Taille de l'image : 78,23 – 779,78 cm			
30,8 » – 307 ») (diagonale), Distance de projection : 3,9 · 32,8 pieds (1,2 m ~ 10 m) Configuration : 3D6et			
Trestron RoomView activés			
Alimentation: prise d'entrée secteur CA, Entrée			
GA : deux prises D-sub pour signaux d'entrée		20 :	MINPMEESA-
nalogique/composant RVB, signaux d'entrée	02	30 jours	Immeuble rose
IDTV, Sortie VGA : une prise D-sub à 15 broches,		1	
ntrée S-Video : deux prises D-sub pour signaux			
'entrée analogique/composant RVB, signaux			
l'entrée HDTV, Entrée vidéo composite : une entrée			
ridéo composite RCA et un port S-Video, Entrée			
udio : une prise téléphone (diamètre 3,5 mm) et			
leux connecteurs RCA, une entrée microphone, ⁄ise en réseau : un connecteur RJ45, Port USB : un			
port USB esclave pour la prise en charge et la mise à			
iveau du micrologiciel à distance, Entrée HDMI :			
ine entrée HDMI 1.3 (compatible HDCP).			
Clé USE	3		
6 Go			
	58	30 jours	MINPMEESA-
	30	30,54.5	Immeuble rose
		<u> </u>	
Parasurter	seur		-
Iultiprises parafoudre APC 8 prises CPL PL8VT3			RAINIDA ACCCA
R avec protection Tel & Coax dont 1 compatible	30	30 jours	MINPMEESA-
			OUR LIBLIC OF CAMER
Disque de sauvega	rde externe		LE OF CON
			HE - SE MAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A
•			
•			
			Le Chel de S
			HOTEL STEDIUM SITS
			FERNE DILM SIL
			CHTREPP

USB, Capacité : 1 To, sans alimentation	30	30 jours	MINPMEESA- Immeuble rose
Antiv	virus	_ !	
Kaspersky Internet Security 2022 (03 postes)	30	30 jours	MINPMEESA- Immeuble rose
Système d'e	xploitation		
Microsoft Windows 10 pro (64 bits)	30	30 jours	MINPMEESA- Immeuble rose
Logiciel bu	reautique		<u></u>
Office pro 2019	30	30 jours	MINPMEESA- Immeuble rose

1.

:



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail -Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 6:
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

MAI 2022



CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Libellé ou désignation	Unité	Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Prix unitaires en chiffres HTVA
Ordinateurs de bureau core i 5 Ordinateur Core i 5; Disque dur 1T; RAM 8GO; Ecran 19"; Windows 10; Clavier AZERTY; Souri USB optique L'unité à	υ		h
Ordinateurs de bureau core i 7 Ordinateur processeur intel i 7; Disque dur 1To Go; RAM 12GO; Ecran 19"; Windows 10; Clavier AZERTY; Souri USB optique L'unité à	υ		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Onduleur 650 VA Onduleur Back- 650 VA, 230 V, AVR, prises CEI L'unité àhors TVA	U		
Modem Modem 4G+ pour connexion Internet opérateur L'unité àhors TVA	U		
Imprimante N/B Imprimantes couleur recto verso L'unité àhors TVA	U		
Imprimantes couleur Imprimantes N/B recto verso L'unité àhors TVA	U		
Scanner Onduleur Back- 650 VA, 230 V, AVR, prises CEI L'unité àhors TVA	U		
Phocopieur Jusqu'à 20 ppm/cpm, temps de sortie de la première copie de 7,9 secondes, Capacité papier jusqu'à 1 080 feuilles,L'unité à	U		
Vidéo Projecteur Luminosité:3500 ANSI Lumens (max.), Taux de contraste standard: 2100:1 (Full on/Full off), Résolution: XGA (1024 x 768), Uniformité standard: 85 % (standard du Japon – JBMA), Objectif de projection: F- Stop: F/ 2,4~2,66 Objectif zoom: manuel 1,2x Taux de grossissement: 1,6 (grand angle) – 1,92	υ		
L'unité àhors TVA Clé USB 16 Go L'unité àhors TVA	U		
Parasurtenseur Parasurtenseur 6 prises d'alimentation tripolaire; Temps de réponse : 1ns; Indice de consommation d'énergie : 525 joules L'unité àhors TVA	U		
Disque dur externe Imprimantes dur externe 1T L'unité àhors TVA	U		0.5 (J.) 0.5 (J.) 0.5 (J.)
Antivirus Antivirus Kaspersky 2022 L'unité àhors TVA	U		1/2 - 07 07 07 07 07 07 07 07 07 07 07 07 07

Le Chel de Service

Microsoft Windows pro (64 bits) Microsoft Windows 10 pro (64 bits) L'unité àhors TVA	U	
Logiciel bureautique Logiciel bureautique Office pro 2019 L'unité àhors TVA	U	

Nom du Soumissionnaire	
Signature	٠.
Date	





REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail -Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 1 A JAONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU 5 MAT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 7:
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF

MAI 2022



CADRE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

	CADRE DEVIS Q	UANIIIA		E9111	VIA LIF	
N°	Désignation	Descriptif	Unité	Qté	PU	PT HTVA
1	Ordinateurs de bureau core i 5		U	27		
2	Ordinateurs de bureau core i 7		U	03		
3	Onduleur 650 VA		U	30		
4	Modem		U	30		
5	Imprimante N/B		U	30		
6	Imprimantes couleur		U	03		
7	Scanner		U	30		
8	Photocopieuse			02		
9	Vidéo Projecteur		U	02	·	16
10	CIÉ USB		U	58		
11	Parasurtenseur		U	30		
12	Disque dur externe		U	30		
13	Antivirus		U	30		
14	Microsoft Windows pro (64 bits)		U	30		
15	Logiciel bureautique		U	30	-	
	TOTAL H	⊥ TVA	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	
	TVA (19,2	.5%)				
<u> </u>	IR (2,2% c	ou 5,5%)				
	NET À PA	YER (A-C)				
	TOTAL T	TC (A+B)				

Nom du Soumissionnaire	
Signature	
Date	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Trovail --Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Nº 14 /AONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU 5 MAT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 8:
CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

MAI 2022

CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA
							-
		-					

Nom du Soumissionnaire	
Signature	
Date	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Trovail --Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -- Fatherland

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Nº 1 4 /AONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DU2 5 MAT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION À INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 9:
MODELE DU MARCHE

MAI 2022



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -- Travail -- Patrie

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

=======

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work –Fatherland

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES, SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

=======

TENDERS BOARD

=======

MARCHE N°	0 1 4 /M/MINPMEESA/	CIPM/2022 du		
TIDACCE ADDEC	ADDEL D'OFFRES	NATIONAL OUVERT		
N° /AONO/MINPMEE	SA/CIPM/2022 DU	RELATIF A L'ACQUISITION		
DU MATERIEL INFORMA	TIQUE POUR LA CONNEXION	A INTERNET DES SERVICES		
. DECONCENTRES DU MIN	IPMEESA (PROCEDURE D'UR	GENCE).		
TITULAIRE DU MARCHE	: B.P: TEL: Registre de commerce : n° N°Contribuable: N° Compte :, A			
OBJET DU MARCHE	DECONCENTRES DU MIN	INTERNET DES SERVICES NPMEESA		
LIEU D'EXECUTION	: YAOUNDE-MINPMEESA-IM	IMEUBLE ROSE		
MONTANT DU MARCHE	:			
	TTC			
	HTVA			
	TVA (19,25%)			
	IR (2,2 ou 5,5,%)			
	NAP			
DELAI DE LIVRAISON : 30 jours FINANCEMENT : BIP 2022 du MINPMEESA				
IMPUTATION: 56 39 167 (01 340010 524211			
	SOUSCRIT LE			
	SIGNE LE			
	NOTIFIE LE	couleuo		
	ENREGISTRE LE	REPUBLIC		



ENTRE L'ETAT DU CAMEROUN, Représenté par LE MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

Ci-après dénommé « LE MAITRE D'OUVRAGE

D'UNE PART,

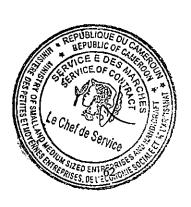
ET

ET LA SO	CIETE			
BP	Tél. :	Fax		
√°RG :	A			
N° CONTRIB	BUABLE :			
N° DE COMF	PTE BANCAIRE			
Représente	ée par			

Ci-après dénommée « LE FOURNISSEUR »

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

Titre 1: CCAP

Titre 2 : Descriptif des Fournitures Titre 3 : Bordereau de prix unitaires Titre 4 : Devis quantitatif et estimatif Titre 5 : Sous-détail des prix



PAGE ET DERNIERE
MARCHE N° /M/MINPMEESA/CIPM/2022 du
PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°/AONO/MINPMEESA/CIPM/2022 DURELATIF A L'ACQUISITION
DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES
DECONCENTRES DU MINPMEESA (PROCEDURE D'URGENCE).
Titulaire:
Montant :
Délai de livraison : 30 jours
Bolar de livraison i de jeune
LU ET ACCEPTE PAR LE CO-CONTRACTANT
20 21 7 (002) 12 17 (12 00 00) 11 (12 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17
YAOUNDE, LE
SIGNE PAR LE MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT
'
YAOUNDE LE
ENREGISTREMENT
·



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail -Patrie

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

MINSTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CONNEXION A INTERNET DES SERVICES DECONCENTRES DU MINPMEESA

(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINPMEESA EXERCICE 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: 56 39 167 03 340010 524211

PIECE n° 10: FORMULAIRES ET MODELES A UTILISER

MAI 2022



SOMMAIRE

ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

ANNEXE N° 2: MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

ANNEXE N° 3: MODELE DE CAUTION DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

ANNEXE N° 4: MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE



Annexe n° 1 : Modèle de soumission

	<u>6</u> [indiquer le nom et la qualité
du signatair représentan	ej nt la société, l'entreprise ou le groupement(8) dont le siège social est à inscrite au registre du commerce de sous le n°
Après avoir d'Offres de l'appel d'	pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel y compris les additifs, N°[rappeler l'objet offres]
moyen- nar	nets et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, ent les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, et font ressortir le montant de l'offre pour le lot n°à
	[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à
	francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]
- M'engage	à livrer les fournitures dans un délai dejours [indiquer la durée de va- ncipe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.
Les rabais of	ferts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :
compte n°. banque	Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au ouvert au nom de
Avant signati	
	Fait à le le
Signature de e	n qualité dedûment autorisé à signer les soumissions
	pour et au nom de ⁽⁹⁾



⁽⁸⁾ Supprimer la mention inutile (9) Annexer la lettre de pouvoirs

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

le

A [indiquer Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que le Fournisseur, ci-dessous désignée « soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet						
de l'appel d'offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,						
Nous						
Les conditions de cette obligation sont les suivantes :						
Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel						
d'offres ; ou						
Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de va-lidité :						
- omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;						
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.						
Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le mon- tant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.						

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :
Référence de la Caution : N°
Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »
Attendu que
fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser
[Indiquer la nature des fournitures]
Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondant comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

du marché,

Nous,	[nom	et
adresse de banque],		
Représentée par	[noms	
des signataires],		
ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai ma (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de cor	satisfait à ses	
quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de	*************	
[En chiffres et en lettres].		

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de a signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

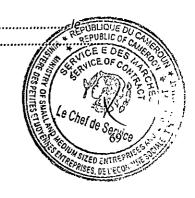
Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du pré- sent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engage- ment et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

(Signature de la banque



Annexe n° 4 : Modèle de caution de retenue de garantie	
Banque :	
Référence de la Caution : N°	
[Adresse du Maître d'Ouvrage] ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »	
Attendu que	
Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,	
Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution, Nous,	
Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de	
Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.	
Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.	
La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.	
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.	
La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.	
Signé et authentifié par la banque	

.[signature de la banque]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalife de garantie, soit 10% du marché.